

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mercredi sept octobre deux mil quinze à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, M. COQUIN a donné pouvoir à M. PAROLARI, M. ROBAR a donné pouvoir à M. HUBERT et Madame HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

#### **ORDRE DU JOUR** :

Monsieur LAGÜES-BAGET demande que l'on ajoute un point à l'ordre du jour :

- Choix du traiteur pour le banquet des cheveux blancs.

Accord unanime pour cet ajout.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2015**

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – INTERCOMMUNALITÉ – VŒU DE RATTACHEMENT**

Suite au vote de la loi NOTRe et la volonté de nos politiques de constituer des intercommunalités de taille supérieure à 15 000 habitants, notre intercommunalité est vouée à disparaître. Il convient donc de décider de notre futur rattachement. Deux communautés de communes voisines sont donc accessibles. La communauté de communes de Vallées et Châteaux et celle de la Brie Nangissienne.

Ces 2 intercommunalités ont été approchées et intégreront l'essentiel de nos compétences. Aussi, considérant que le bassin de vie est plus proche de NANGIS que du CHATELET EN BRIE et considérant que la pertinence économique de la Brie Nangissienne semble plus évidente avec des bourgs comme NANGIS, MORMANT et VERNEUIL, il est proposé d'émettre un vœu de rattachement à la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **émet le vœu** que la commune de CHAMPEAUX soit rattachée à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

### **3 - SDESM : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la commune de SAINT THIBAULT DES VIGNES au SDESM. Adopté à l'unanimité.

### **4 – ASSOCIATION DES CHATS LIBRES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Cette association n'a fait aucune demande au moment du vote des subventions aux associations, et demande la possibilité d'en obtenir une. Après débat, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre, vote une subvention d'un montant de 100 € et demande qu'un rappel des dates soit fait auprès de l'association.

### **5 – INDEMNITÉ AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

Cette indemnité est calculée selon un pourcentage du montant du budget communal.

Pour la commune de CHAMPEAUX le montant brut est de 513,39 € détaillé ainsi : 467,66 € pour l'indemnité de conseil et 45,73 € pour l'indemnité de confection des budgets soit un total net de 468,44 €.

Monsieur HUBERT, adjoint au maire en charge des finances, précise que la Trésorerie a un rôle de conseil auprès des collectivités et que Madame la Trésorière fait preuve de disponibilités et d'une bonne réactivité à nos demandes.

Monsieur PAROLARI indique qu'il est contre ce principe d'accorder des compléments de salaires mais qu'il émettra tout de même un avis favorable.

L'indemnité au comptable du Trésor est votée à l'unanimité.

### **6 – REMBOURSEMENT LOCATION CAMPÉLIENNE A Monsieur et Madame CHÉCHIN**

Monsieur et Madame CHÉCHIN ayant loué la Campélienne le dimanche 21 juin dernier n'ont pu se servir de l'étuve qui était hors service.

Madame CHÉCHIN sollicite un remboursement partiel. Monsieur le Maire propose de rembourser la moitié de la location en raison du préjudice subi, soit 52,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser 50% de la location soit 52,50 €.

### **7 – BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2015 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Plusieurs devis ont été reçus pour le banquet des cheveux blancs qui se tiendra le dimanche 7 décembre prochain :

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ « Show Vision » à LA CHAPELLE DU NOYER (28) | 32 €/personne  |
| ➤ « L'Escale Gourmande » à GUIGNES            | 34 €/personne  |
| ➤ « La Palmeraie du Sud » à CHAMPEAUX         | 36 €/personne  |
| ➤ « Le Colombier » à COULOMBS EN VALOIS (77)  | 44 €/personne. |

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'Escale Gourmande pour un montant de 34 €/personne.

### **8 - QUESTIONS DIVERSES**

**Bureau de Poste de CHAMPEAUX :**

La direction de la poste considérant que le bureau de CHAMPEAUX n'est pas assez rentable avec cependant un niveau de fréquentation correct (45 clients par jour en moyenne) propose l'ouverture d'une Agence Postale intercommunale.

Cela fait plusieurs années que la direction de la poste nous sollicite sur ce sujet avec à terme un risque de voir une nouvelle fois une réduction des horaires d'ouvertures. Aussi, ce projet sera proposé à notre intercommunalité lors du prochain conseil communautaire prévu le 8 octobre 2015.

**Inauguration du site d'expression des jeunes :**

L'inauguration du site aura lieu le dimanche 11 octobre 2015 à 12h.

**Non-respect des STOPS de la rue des Pourtours des Fossés :**

Monsieur PAROLARI signale que les automobilistes et les motards ne respectent pas les STOPS mis en place dans la rue des Pourtours des Fossés. Ce non-respect peut se remarquer aux horaires des sorties de travail.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50 et  
Monsieur le Maire donne la parole au public :***

Madame CONSTANTIN demande ce qu'il est advenu aux arbres du lotissement « Résidence de la Collégiale ». Monsieur le Maire précise que, bien que cela soit interdit, certaines personnes se sont chargées de les retirer

Madame CONSTANTIN s'interroge sur la dégradation de la porte de la station d'épuration. Monsieur le Maire lui répond qu'elle a été endommagée par les conditions météorologiques.

Monsieur CHÉCHIN intervient sur plusieurs points :

- Où en est le panneau STOP de la rue du Pré du Pain ? Monsieur le Maire l'informe que la commande est en cours.
- Les buses du chemin de Varvanne ont été de nouveau déplacées. Les voitures y passent de nouveau.
- Quand est ce que la porte de la cuisine de la Campélienne sera remise en service ? Monsieur le Maire l'informe que suite au dépôt de plainte, la gendarmerie a pris des photos qu'elle doit nous transmettre pour envoi à l'assurance.

Monsieur LOLLIER tient à confirmer que les automobilistes et motards roulent vite rue des Pourtours des Fossés.

***Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h00.***